



Villars-le-Terroir, le 18 juin 2018

Conseil communal Villars-le-Terroir

Procès-verbal no 11 de la séance du Conseil Communal du 18 juin 2018

Monsieur le Président salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Madame la Boursière, ainsi que le public présent et le représentant de la presse.

L'heure de convocation étant écoulée, il souhaite la bienvenue à toute l'assemblée et propose d'entamer cette onzième séance de la législature.

Tout d'abord, au nom du Conseil Communal, le Président tient à présenter toute sa sympathie à Messieurs Jean-François Pittet, Municipal et son frère Thierry Pittet, Conseiller Communal, ainsi qu'à leur famille proche pour le décès de leur père Monsieur Francis Pittet. Il demande à l'assemblée de bien vouloir se lever pour observer une minute de silence.

Point 1 : Appel

Le Président informe ensuite les membres présents que Madame Carine Baud, Messieurs Fabrice Allaz, Benoît Allaz, Alain Herminjard, Blaise Lambercy, Thierry Pittet et Jean-Joseph Pittet se sont excusés, alors que Pascal Pittet, absent, ne s'est pas excusé. Il passe ensuite la parole à la secrétaire Madame Mary-Claire Juriens qui procède à l'appel. Le quorum est atteint avec 27 conseillers présents, 7 absents excusés, 1 absent non excusé.

L'assemblée ayant été convoquée dans le respect de l'article 48 du Règlement du Conseil communal, Monsieur le Président déclare cette séance ouverte.

Point 2 : Remarques et/ou questions sur le procès-verbal No 10 de la dernière séance du Conseil Communal du 19 mars 2018

Le Président rappelle que tous les membres en ont reçu une copie et que la lecture n'en est faite que si l'assemblée le demande, ce qui n'est pas le cas. Il passe ensuite aux points du p-v en demandant aux personnes ayant des remarques ou des commentaires de bien vouloir le faire.

Les points No 1, 2, 3, 4, 5 n'appellent pas de remarque particulière. Au point No 6, **M. Eric Glauser**, Syndic, demande que le dernier chapitre de la 4^{ème} page soit modifié comme suit :

M. Jean-François Pittet, municipal, répond qu'en ce qui concerne les demandes de construction actuelles, celles-ci sont « bloquées » par le SDT soit le Canton. Formellement, il n'est pas possible d'interdire un projet et une mise à l'enquête, mais une opposition du SDT peut les geler tant qu'on est en zone réservée, laquelle s'étend sur tout le territoire constructible communal. A l'heure actuelle, il est possible de rénover un bâtiment, pour autant que celui-ci ne dépasse pas le nombre de logements actuels, alors qu'il est exclu d'entreprendre une nouvelle construction.

Au point 7, page 8, **M. Eric Glauser**, Syndic demande des éclaircissements sur l'intervention de M. David Pittet, car comme elle a été retranscrite, la phrase n'a pas de sens. **M. David Pittet** propose de la remplacer par : « il ne s'agit pas d'un amendement mais d'une motion qui devrait faire l'objet des points soulevés ci-dessus par la commission ad hoc étant donné que l'amendement n'a rien à voir avec le préavis. »

Les points 8, 9 et 10 n'appellent pas non plus de remarque. M. le Président demande à l'assemblée d'accepter le p-v avec ces modifications. Il passe ensuite au point suivant.

Point 3 : Communications du Président du Conseil Communal, dépôt de postulats et/ou motions

M. le Président constate n'avoir reçu aucune proposition écrite avant le présent Conseil. Les Conseillers présents ne souhaitent pas intervenir non plus.

M. le Président précise avoir reçu un courrier de la Municipalité, concernant le préavis 02/ 2017 – démolition des vestiaires de la buvette du FC Villars-le-Terroir. Il en donne lecture à l'assemblée. N'ayant pas d'autre communication, le Président passe au point suivant.

Point 4 : Communications de la Municipalité

M. le Président passe la parole à **M. Eric Glauser, Syndic** qui a quelques communications à faire. Tout d'abord pour la mise au concours des 2 postes de conciergerie pour l'église et le refuge. C'est Mme Katarina Reist, habitante de la Commune, qui a été choisie pour ces 2 conciergeries. Ensuite, au sujet de l'école, pour les aménagements routiers acceptés lors du dernier Conseil, c'est l'entreprise Laurent à Fey qui a été mandatée. Les travaux ont débuté le 9 juillet. La fin de ceux-ci, aussi bien pour le bâtiment de l'Asire que pour le bâtiment communal, est prévue le 27 juillet pour le bâtiment Asire et le réfectoire communal. Les PPLS et le jardin d'enfants recevront les clés entre le 10 et le 20 septembre, comme cela avait été annoncé dès le départ. Dans l'intervalle, les PPLS auront quitté Echallens et seront provisoirement installés dans le réfectoire qui se trouve en-dessus et dans les Portakabins installés.

Pour ce qui est de la piste d'athlétisme, elle sera installée à un endroit qui reste à définir par l'Asire et le foot étant donné qu'elle ne pourra pas être aménagée à l'endroit initialement prévu au bout du terrain de foot, côté sud. Une soumission est prévue, aussi pour Echallens, afin de choisir l'entreprise à même d'effectuer ces travaux. Les aménagements des vestiaires du foot sont terminés à satisfaction. M. le Syndic tient ici à remercier le FC pour sa bonne collaboration. Une prochaine visite de ces locaux sera organisée.

Pour les aménagements de la Grange-à-Janin et la Commission qui avait été nommée pour l'étude de ceux-ci, il a été nécessaire de reporter cet objet étant donné que la Municipalité doit encore passer par une consultation auprès du Canton qui va démarrer dans le courant de l'été et sera terminée d'ici novembre, ce qui permettra à la Municipalité de faire une proposition de préavis au Conseil communal du mois de décembre. Durant cette consultation, une discussion sera engagée aussi bien sur la responsabilité financière que sur le partenariat avec le Canton, du fait que ce dernier doit veiller à réduire le bruit sur ce tronçon.

Pour le chemin de Montofrey, une signalisation va être mise en place afin d'interdire le passage des poids lourds et autocars, au même titre que les 2 chemins qui vont sur Echallens, via le Centre collecteur et via le chemin de Montofrey. Cette signalisation fera l'objet d'une publication prochainement dans la FAO, après quoi la pose des panneaux pourra être effectuée. La légalisation de ces derniers sera faite par la Commune de Goumoens qui en a plus que nous.

M. le Président remercie la Municipalité pour toutes ces informations.

Point 5 : Préavis municipal no 3/2018 – rapport sur la gestion et les comptes 2017

M. David Mettraux lit le rapport de la commission chargée de contrôler la gestion et les comptes 2017 de la Commune de Villars-le-Terroir.

Après avoir remercié M. David Mettraux pour sa lecture et les membres de la commission pour leur rapport, M. le Président passe la parole à M. **Eric Glauser, Syndic** qui souhaite apporter quelques petits compléments d'informations concernant le rapport de la commission. En page 6, pour les attributions aux fonds de réserve, les comptes 2017 ont permis à la Municipalité d'attribuer Fr. 330'000.- aux fonds de réserves générales, ce compte sera utilisé pour effectuer un amortissement de la construction du bâtiment multifonctions, comme voté dans le préavis 02/2017. En réalité, le préavis 02/2017 prévoyait un prélèvement au fonds de réserve de Fr. 250'000.- et au fonds de réserves générales 2820.07 prévoyait Fr. 300'000.-. Il n'y a aucun changement au sujet du prélèvement, seule une augmentation de Fr. 330'000.- ont été affectés au compte de réserves générales qui pourraient servir lors de travaux futurs.

En page 7, pour l'entretien de la grande salle, celui-ci a diminué de Fr. 73'980.25 par rapport aux comptes 2016 en raison des douches des abris PC qui avaient été rénovées cette année-là.

En page 8, ordures ménagères dans la déchetterie : la Municipalité a pris la décision de renouveler le bail avec le propriétaire afin de pérenniser cet acquis dans le temps, le propriétaire ayant promis de ne pas le résilier de manière inattendue.

M. le Syndic tient à remercier les membres de la commission pour leur travail et leur bonne collaboration.

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions quant aux précisions de M. le Syndic. Il souhaite interroger ce dernier concernant la diminution des Fr. 70'000.- des frais d'entretien. Qu'en sera-t-il pour la suite ? au vu des soucis apportés par la grande salle ?

M. Eric Glauser, Syndic répond que la décision a été prise le soir même en séance de Municipalité d'octroyer un crédit de Fr. 10'000.- pour refaire la façade nord, celles du bâtiment de l'Asire ayant déjà leur couleur définitive. Des devis ont été demandés à l'entreprise ayant effectué ces travaux et le montant de Fr. 10'000.- a été validé ce soir, montant qui sera prélevé dans la somme allouée à l'entretien du bâtiment 2018. L'architecte a d'ailleurs salué cette décision. Les travaux lourds, notamment en matière d'isolation thermique de cette grande salle, seront envisagés dans le futur.

M. Werner Reist, demande s'il ne serait pas possible de mettre un renforcement spécial sur le dernier mètre puisque c'est sur celui-ci que les gamins donnent des coups de pieds, grattent, etc.... Peut-être vaudrait-il la peine de faire un effort à ce niveau-là ?

M. Eric Glauser, Syndic lui répond que les structures basses ne sont plus travaillées comme en 1985 et que celles-ci sont de meilleure qualité à l'heure actuelle.

M. le Président pose encore une question, à la page 8 du rapport de la commission, où il est question d'économie de Fr. 55'000.- sur l'Asire. Après les constructions à Villars et Echallens, ce montant sera-t-il répercuté ?

M. David Mettraux répond que depuis que l'on traite du sujet, les montants facturés par habitant par l'Asire, c'est des chiffres différents qui sont communiqués presque tous les 6 mois. Donc la commission a également de la peine à travailler avec des projections données par l'Asire, car lors d'un Conseil où il en a été question, les chiffres avaient changé et à l'heure actuelle ces chiffres ont encore changé. Cela dépend aussi de leur manière de gérer les emprunts bancaires. Il n'est donc pas évident d'être précis.

M. Eric Glauser, Syndic souhaite apporter des compléments d'informations : les budgets de l'Asire qui ont été établis au début de la création de celle-ci l'ont été en tenant compte d'une population moins importante qu'actuellement.

M. le Président propose ensuite de passer au vote après lecture des conclusions du préavis :

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir :

- *vu le préavis municipal No 3-2018 du 23 avril 2018 - rapport sur la gestion et les comptes 2017*
- *ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet*
- *considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour*

décide :

- d'approuver le préavis No 3-2018 tel que présenté, avec un excédent de revenus de Fr. 29'744.91
- d'adopter le rapport sur la gestion et les comptes 2017
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2017.

Résultat du vote à main levée :

26 voix pour

Pas de refus ni abstention.

Le préavis No 3-2018 est donc accepté à l'unanimité.

Point 6 : Préavis municipal N°4-2018 – Principe d'octroi d'un droit distinct et permanent (DDP) sur la parcelle RF no 65 en faveur de la Caisse intercommunale de pensions, représentée par Retraites Populaires

M. Gilles Cherbuin, rapporteur de la Commission ad hoc est invité par M. le Président à nous donner lecture de son rapport.

M. le Président remercie M. Gilles Cherbuin pour sa lecture et les membres de la commission pour leur travail. Il demande s'il y a des questions des Conseillers :

M. Patrick Weinmann demande l'avantage d'octroyer un DDP simplement en disant « pas acquis » : est-ce que cela ne reviendrait pas au même de ne rien faire du tout ?

M. le Président répond que le but était, en cas d'amendement, d'octroyer un DDP sur cette parcelle mais que, par contre, on ait plusieurs investisseurs qui nous soient présentés à ce moment-là.

M. Patrick Weinmann précise que dans la remarque : « le moment venu de tenir compte, au moment où ce sera constructible des besoins communaux » peut-être qu'à ce moment-là on ne voudra pas forcément d'un DDP... ne serait-ce pas fermer déjà une porte ?

M. Eric Glauser, Syndic précise que si ce DDP qui peut paraître bizarre est présenté c'est parce que le Conseil communal avait donné à la Municipalité le mandat de faire une étude sur cette parcelle. Arrivé à bout touchant, les zones réservées ont été mises en place. Le travail a donc été accompli jusqu'à ce jour et la Municipalité souhaiterait savoir ce que pense le Conseil communal : faut-il continuer, le moment venu, dans cette investigation via n'importe quelle institution ? d'ailleurs la Municipalité soutient l'amendement à ce sujet, afin de pouvoir, en cas de feu vert du Conseil communal, le moment venu s'occuper de cette parcelle No 65. Dans le cas de refus de DD de la part du Conseil Communal, le sujet sera clos.

M. Pierre-Yves Hofstetter souhaite connaître la durée de ce DDP ? pourquoi accorder 70 ans alors que pour le collège avec l'Asire, on a opté pour 50 ans.

M. Eric Glauser, Syndic répond que l'on ne prend aucune décision ce soir étant donné que cet amendement annule tout, le DDP qui avait été discuté avec les Retraites

Populaires portait sur 70 ans alors que, par contre, si le Conseil communal vote dans le sens proposé par la commission et accepté par la Municipalité, il n'est pas question de DDP pour l'instant. Le jour où cette zone redeviendrait constructible, la Municipalité présenterait un nouveau projet. La durée est négociée avec le futur investisseur.

M. David Mettraux pose la question de savoir si, cette parcelle N 65 étant complètement en zone constructible, le cimetière ne devrait pas être en zone d'utilité publique ? étant donné que le PGA doit être refait entièrement, n'y aura-t-il pas des changements d'affectation entre certaines parcelles ? n'est-il pas prématuré de prendre une décision aujourd'hui concernant cette parcelle ?

M. Eric Glauser, Syndic répond que la question est justifiée mais que de toute manière on sait maintenant que rien ne pourra être entrepris sur cette parcelle. Cependant, la Municipalité a effectué le travail en y consacrant de nombreuses heures, raison pour laquelle elle demande au Conseil communal d'accepter ce préavis.

M. le Président précise qu'il est question ici de 2020, à savoir que lors de la prise de la décision finale, les Conseillers communaux auront peut-être changé d'ici-là puisqu'on aura changé de législature.

M. Gilles Cherbuin précise qu'avec l'amendement proposé par la Commission, celui-ci n'autorise pas la Municipalité à signer avec les Retraites Populaires, à savoir qu'elle ne peut pas signer un DDP avec ce préavis-là et qu'elle devra revenir devant le Conseil communal avec une nouvelle proposition, avec de nouvelles conditions, le jour où elle souhaitera aller plus loin.

Il s'agit donc bien là de dire à la Municipalité que pour valider son travail, nous sommes d'accord avec le DDP mais qu'au moment venu elle devra revenir devant le Conseil communal avec les exigences prévues dans l'amendement de la commission.

M. David Mettraux demande alors quelle est la différence entre voter pour le préavis avec l'amendement ou voter contre ?

M. le Président répond qu'il n'y a que peu de différence et qu'il s'agit bien ici de valider le travail effectué en amont par la Municipalité.

M. Eric Glauser, Syndic, ajoute qu'il est bien question de reconnaître ici que la Municipalité a été active dans la recherche de solutions pour trouver un revenu financier sur cette parcelle en l'aménageant.

M. Werner Reist demande, en cas de DDP, quel serait le revenu espéré ?

M. Eric Glauser, Syndic, répond qu'il n'est pas possible de répondre à cette question puisqu'il n'y a pas de chiffres. Ce qu'il peut dire c'est que, dans l'étude qui avait été faite, le revenu estimé correspondait à 2 points d'impôt à ce jour soit Fr. 50 à 55'000.- par an. L'autre aspect important était de pouvoir y implanter des commerces via une petite zone artisanale.

M. Jean-Charles Pittet demande, en cas de construction sur ces 5'000 m² s'il est prévu de déplacer les morts ?

M. Eric Glauser, Syndic lui répond qu'il y a suffisamment de place pour construire 1, voire 2 ou 3 bâtiments sur cette parcelle. Les esquisses ont d'ailleurs été faites. La distance de limite en zone village est de 3 m, et les places sont largement suffisantes au cimetière pour ne pas devoir envisager de l'agrandir. Il s'agit de pure densification.

M. Patrick Weinmann demande, s'il a bien compris : que l'on vote oui au préavis avec amendement ou non, il n'y a aucun changement. Le vote pour servirait donc uniquement à valider le travail de la Municipalité.

M Eric Glauser, Syndic, lui répond par l'affirmative, en précisant encore une fois que la Municipalité soutient l'amendement proposé.

M. Cyril Pittet apporte un complément en informant que M. Jean-François Pittet s'est récusé pour des questions de voisinage.

M. le Président propose de passer au vote de l'amendement, à savoir :

Confirmer l'octroi d'un DDP sur la parcelle RF No 65 mais sans déterminer d'ores et déjà un investisseur et de revoir au moment de la réaffectation de cette parcelle l'octroi de ce DDP à un investisseur, afin de tenir compte des éventuels nouveaux besoins communaux et aux meilleures conditions du marché le moment venu.

Résultat du vote à main levée :

25 voix pour

1 voix contre

On passe ensuite au vote du préavis amendé, à savoir :

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir :

- *vu le préavis No 4-2018 de la Municipalité du 14 mai 2018*
- *oui le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet*
- *considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour*

décide :

- *d'approuver le préavis No 4-2018 tel qu'amendé d'octroyer un droit distinct et permanent (DDP) sur la parcelle RF no 65 et de revoir au moment de la réaffectation de la parcelle l'octroi de ce DDP à un investisseur ainsi que de tenir compte des nouveaux besoins communaux et des meilleures conditions du marché le moment venu*

Résultat du vote à main levée :

25 voix pour

1 voix contre

Le préavis No 04-2018 avec son amendement relatif est donc accepté par 25 voix pour et 1 refus.

M. Gilles Glauser, Syndic, au nom de la Municipalité, remercie les conseillers pour leur soutien et la reconnaissance du travail effectué.

Point 7 : Préavis municipal N°5/2018 – Demande d'octroi d'un crédit de Fr. 145'000.- (TTC) pour la construction d'un trottoir longeant la RC 401b afin d'assurer la liaison Motel Beauregard – Echallens.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Pierre Allaz, rapporteur, qui nous lit le rapport de la commission.

M. le Président remercie M. Jean-Pierre Allaz pour sa lecture et les membres de la commission pour leur travail. Il passe ensuite la parole à Mme Céline Schmid qui nous lit le rapport de la commission gestion et finances concernant la demande d'octroi d'un crédit de Fr. 145'000.- TTC pour la construction d'un trottoir longeant la RC 401b afin d'assurer la liaison entre le Motel Beauregard et Echallens.

M. le Président remercie Mme Céline Schmid pour sa lecture et les membres de la commission pour leur travail, et demande aux conseillers s'ils ont des questions relatives à ce préavis No 5/2018.

M. Samuel Kissling demande la parole pour préciser qu'il n'était pas présent lors de la dernière séance du Conseil communal. Ne sachant s'il en a été question à ce moment-là, il aimerait savoir si, suite à l'étude pour le trottoir entre le Motel et la parcelle de M. Favaro, étant donné qu'il y a un petit chemin à travers prés qui rejoint la Bocheire, la courte distance sur la zone de présélection du Motel sera-t-elle sécurisée ou ne faisait-elle pas partie de l'étude ?

M. le Président lui explique les travaux prévus à l'aide du plan affiché au beamer.

M. Eric Glauser, Syndic, précise qu'il ne s'agit pas de la présélection mais de la bande de décélération qui accède au Motel, laquelle est suffisamment large. D'autre part, un PPA est en train de se dessiner sur cette zone ; il nous sera prochainement présenté par les mêmes promoteurs que ceux des 19 appartements protégés. Une réflexion pourra ensuite être menée afin d'étudier la nécessité de prolonger le trottoir ou la sécurisation à cet endroit-là. Il précise encore que M. et Mme Kropf nous donnent l'autorisation de passage pour rejoindre le petit chemin.

M. David Mettraux entend ce soir qu'il y aurait un PPA pour la parcelle du Motel Beauregard, mais celui-ci est-il soumis aux mêmes conditions que les autres zones ?

M. Eric Glauser, Syndic, lui répond que, comme précisé précédemment, ce sont les zones constructibles qui sont touchées par les zones de réserve et que les zones d'hébergement ne sont pas comprises dans celles-ci, tout comme les zones agricoles ou encore les zones mixtes des parcelles de Pascal Mettraux et Constantin Allaz, de même que les zones d'utilité publique. Il précise encore que pour pouvoir délivrer un permis de construire pour les 19 appartements protégés le règlement est clair : il faut qu'il y ait 50% d'activité.

M. Gilles Cherbuin apprend qu'il y a un PPA qui va se faire sur cette parcelle No 102. On voit que le trottoir est en grande partie sur cette parcelle 102. Si des travaux doivent être entrepris sur cette parcelle, est-il judicieux, aujourd'hui, d'investir pour un trottoir en bordure de cette parcelle ?

M. Eric Glauser, Syndic, lui répond par l'affirmative, étant donné que les entrées pour la parcelle No 667 sont déjà prévues. Celles-ci ont d'ailleurs été validées, de même que la sortie, par M. le Voyer et M. Brun de la signalisation, aussi bien pour cette parcelle que pour l'éventuel PPA. Le trottoir pourrait donc être traversé par ces futurs travaux et son aménagement ne se fera pas tant que le gros œuvre ne sera pas terminé sur cette parcelle.

Mme Véronique Pittet, municipale, souhaite préciser que lorsqu'on parle de 50% d'activité cela veut dire que le projet est élaboré en accord avec l'EMS et que l'activité est un tout, à savoir que l'EMS est un employeur dans le cas présent.

M. Eric Glauser, Syndic, précise encore que la délivrance du permis de construire a été conditionnée à une convention avec l'EMS Les Châteaux d'Echallens. La forte demande en appartements protégés représentait une opportunité pour la Commune d'avoir la possibilité d'héberger quelques personnes dans ces logements.

M. David Mettraux, demande si, ce soir, la Municipalité garantit que le bout de trottoir qui sera aménagé sur la parcelle 102 ne risque pas d'être remis en cause par les futures constructions.

M. Eric Glauser, Syndic, lui répond par l'affirmative.

M. Samuel Kissling demande pourquoi, dans ce cas-là, ne fait-on pas l'étude jusqu'à la fin ?

M. Eric Glauser, Syndic, lui répond que la fin de l'étude sera gérée dans le cadre du PPA. Il explique sur le plan à l'écran quels seront les accès et aménagements éventuels qui pourraient intervenir dans la partie nord-ouest de la parcelle.

M. Patrick Weinmann demande si le trottoir est entièrement à la charge de la Commune ?

M. Eric Glauser, Syndic, lui répond par l'affirmative en précisant qu'une toute petite partie sera financée par M. Favarro. Il rappelle que c'était le souhait de la Municipalité d'avoir un lien pédestre en Villars-le-Terroir et Echallens. Il ajoute que, suite à la séance de ce matin avec M. le Voyer et M. Brun, le passage à piétons prévu est quant à lui validé à 98%. Le renforcement lumineux qui sera installé sera alimenté conventionnellement par la Commune d'Echallens, et un décompte non encore défini à l'heure actuelle sera établi.

M. le Président pose la question de l'entretien de cette zone.

M. Eric Glauser, Syndic, répond qu'un partage sera effectué avec Echallens. L'entretien du trottoir sera quant à lui à la charge de la Commune, de même que celui de la route. Il est ici question de 17.80 m. qui avaient été cédés en 2005 lors de

la création du giratoire. La route sera remise en état avec un bitume phono-absorbant.

M. le Président demande si, par rapport à l'EMS, un retour est prévu à ce sujet ?

M. Eric Glauser, Syndic, répond que les habitants de ce bâtiment seront des habitants de Villars-le-Terroir, et donc des contribuables de la Commune.

Le Président passe ensuite au vote sur le préavis 5/2018 tel que présenté, soit :

Le Conseil Communal de Villars-le-Terroir,

- vu le préavis de la Municipalité No 05/2018 du 28.05.2018
- ouï le rapport de la commission ad hoc
- ouï le rapport de la commission gestion – finances, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide d'approuver le préavis No 5/2018 tel que présenté, d'accorder à la Municipalité un crédit Fr.145'000.- (TTC) pour la construction d'un trottoir longeant la RC 401b afin d'assurer la liaison Motel Beauregard-Echallens, de financer cette dépense par les liquidités courantes ou d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché

de demander à la Municipalité de tout mettre en œuvre afin de mener à bien ces travaux dans les meilleures conditions.

Résultat du vote :

24 voix pour
1 voix contre
1 abstention

Le préavis No 05/2018 est donc accepté par 24 voix pour, 1 refus et 1 abstention

Le Président passe ensuite au point No 8.

Point 8 : Renouvellement du bureau

Selon l'article 11 de notre règlement communal, le Conseil communal nomme chaque année en son sein un président, un ou deux vice-président(s), 2 scrutateurs et 2 suppléants. L'année de législature se déroule du 1^{er} juillet au 30 juin. Je vous invite donc au renouvellement des membres du bureau pour la deuxième année de cette législature.

M. le Président attend des propositions de candidatures pour le poste de Président du Conseil. M. Vincent Pittet propose M. Pascal Pollien, qui accepte d'être candidat.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, le Président propose de passer à l'élection à main levée de M. Pascal Pollien au poste de Président pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Résultat : M. Pascal Pollien est élu à l'unanimité sous les applaudissements des Conseillers.

M. le Président passe ensuite à l'élection du vice-président et passe la parole à M. Pascal Pollien, nouveau président élu, pour mener cette élection.

M. Pascal Pollien remercie tout d'abord les conseillères et conseillers pour la confiance témoignée et précise qu'il sera motivé à 100 % pour relever le défi. Il propose ensuite M. Steeve Devolz au poste de vice-président pour cette nouvelle année. Il demande s'il y a d'autres propositions, ce qui n'est pas le cas.

Résultat : M. Steeve Devolz est élu à l'unanimité sous les applaudissements des Conseillers.

M. le Président passe ensuite au reste du bureau, à savoir l'élection des scrutateurs et scrutateurs suppléants. Comme habituellement, on propose une rocade entre ces postes. Il propose donc pour l'année 2018 – 2019 M. Werner Reist qui accepte, M. Jean-Joseph Pittet, absent, mais préalablement contacté au téléphone accepte lui aussi le poste de scrutateur. Comme il n'y a pas d'autres propositions, les conseillers sont invités à voter pour l'élection tacite. M. le Président remercie MM. W. Reist et J.-J. Pittet pour leur travail.

Il propose ensuite comme suppléants pour l'année 2018-2019 MM. Gérard Briquet qui accepte et Benoît Allaz (également contacté préalablement par téléphone). Il n'y a pas d'autre proposition au poste de scrutateur suppléant. MM. Gérard Briquet et Benoît Allaz sont élus à l'unanimité par les conseillers, sous les applaudissements de l'assemblée.

Point 9 : Divers et propositions individuelles

David Mettraux a juste une demande à faire à la Municipalité : depuis le début de l'année on parle d'aménagements routiers dans le village, surtout au niveau de la sécurité, que ce soit pour les enfants qui vont à l'école, ou un trottoir pour aller jusqu'à Echallens, ou près des zones qui sont constructibles. Cependant, il y a également un trottoir qui n'est pas terminé pour monter sur le pont de la belle-croix, un autre qui n'est pas fait pour aller en direction de chez Bertrand, où des enfants longent la route pour se rendre à l'école.... La Municipalité a-t-elle aussi prévu d'étudier ces aménagements et de les finaliser ?

M. Eric Glauser, Syndic, répond que c'est lors d'un prochain Conseil que la Municipalité pourra donner une réponse à cette question, celle-ci devant préalablement être étudiée en Municipalité.

M. Jean-Pierre Allaz, a 2 questions à savoir tout d'abord, sur l'implantation des panneaux d'interdiction aux poids lourds et aux cars ?

M. Eric Glauser, Syndic, répond que ces panneaux seront installés au même endroit pour le Chemin de Montofrey et le chemin via Champs-Court, à 300 mètres, étant

donné que les camions doivent pouvoir livrer le quartier de Montofrey. Tous les chemins transversaux de la route cantonale reliant Echallens à Goumoens, seront aussi équipés de ces panneaux d'interdiction aux poids lourds et autocars.

M. Jean-Pierre Allaz demande ensuite s'il est prévu, durant les aménagements exécutés autour de la grande salle, d'installer une barrière pour les personnes qui descendent les escaliers de la grande salle, afin que ces dernières puissent s'appuyer ? lors de la dernière fête de chant, plusieurs personnes sont tombées dans ces escaliers en raison de problèmes d'équilibre.

M. Eric Glauser, Syndic, répond que dans le cadre de l'aménagement du bâtiment multifonctions, en ce qui concerne le préavis voté par le Conseil, rien de particulier n'était prévu pour cette descente d'escaliers. Comme de nouveaux aménagements devront se faire pour joindre les nouveaux escaliers sur ceux existants, il est tout à fait envisageable d'y songer.

M. Wernest Reist demande ce qu'il adviendra de l'accès en chaise roulante.

M. Eric Glauser, Syndic, répond que l'accès, pour le bâtiment de l'Asire depuis la fontaine, monte en travers, en longeant le parking avec une pente à 6 % respectant les règles pour les personnes à mobilité réduite. Par contre pour les personnes se rendant au bâtiment multifonctions, elles devront refaire le tour pour arriver à l'ascenseur.

M. Vincent Pittet demande au municipal M. Cyril Pittet, si les horaires de la déchetterie vont persister, en faisant remarquer qu'il subsiste toujours des dépôts sauvages.

M. Cyril Pittet, municipal, répond qu'il n'y a pas de personne assignée à la surveillance de la déchetterie. C'est l'un des employés communaux qui va l'ouvrir alors que lui-même se charge de la refermer.

M. le Président demande ensuite s'il y a d'autres questions, ce qui n'est pas le cas. Il informe l'assemblée de la date du **prochain conseil**, à savoir **le 29 octobre et 10 décembre 2018** à 20 h00. Il tient encore à remercier chaleureusement tous les membres de la Municipalité, de l'Administration communale et les Conseillers pour les excellents rapports qu'ils ont entretenus durant l'année écoulée.


La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président remercie chacun pour sa participation et lève cette séance à 21 h50.

Ainsi délibéré en séance du 18 juin 2018.

Au nom du Conseil communal


Le Président
S. Devolz




La Secrétaire
M.-C. Juriens-Freymond